



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

- 426 Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

426 Subventions aux associations pour la protection de l'enfance - Propositions financières budget primitif 2016

Rapport n° CD/2016/41

Service Chef de file :

H2-Protection de l'enfance

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin octroie des subventions aux associations intervenant dans le champ de l'aide à la parentalité et de la prévention auprès des familles.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
4261	F	Subventions aux associations pour la protection de l'enfance	297 060,00	221 995,00

Dans le cadre de la politique de l'enfance et de la famille, le Conseil Départemental du Bas-Rhin veut promouvoir et soutenir les compétences parentales en développant une politique d'aide à la parentalité déployée notamment par les associations implantées localement, les services de l'action sociale de proximité (PMI et assistants sociaux polyvalent de secteur), les associations de prévention spécialisée et le Service de Protection de l'Enfance. L'objectif est de favoriser l'implication des parents et le dialogue avec les partenaires.

Le schéma départemental d'accompagnement des parents, signé le 10 octobre 2014, qui constitue l'outil de référence et de mise en œuvre du partenariat sur cette thématique, associe plusieurs financeurs, dont l'Etat, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville de Strasbourg et la MSA. Il fixe les priorités et pose le principe d'un travail en bonne intelligence entre partenaires pour équilibrer les financements des actions engagées.

4261 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance

Pour 2016, les financements du Conseil Départemental seront davantage orientés non plus sur les aides au fonctionnement des associations, mais sur des dispositifs particuliers de prévention du champ de l'Aide Sociale à l'Enfance, qui concourent à la réalisation des missions et de la politique du Conseil Départemental. Il s'agit notamment de développer la médiation familiale, d'assurer la mission d'administrateur ad-hoc auprès des enfants confiés au Conseil Départemental et de soutenir, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, les anciens pupilles de l'Etat.

Concernant le Réseau d'Aide et d'Accompagnement des Parents, des discussions sont en cours avec la CAF afin que celle-ci prenne le relais des financements départementaux comme elle l'a déjà opéré en 2014, et conformément au principe de coopération du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents. Le Département pourra en outre poursuivre sa participation au pilotage stratégique du dispositif.

L'attribution des crédits de subvention pour l'année 2016 fera l'objet d'un examen en commission permanente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 426 - Subventions aux associations pour la protection de l'enfance.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'BIERRY'.

Frédéric BIERRY